

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 31 janvier, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Dominique POUETTE.

Absents excusés : Mme MILLION qui a donné pouvoir à M. ULRIKSON, Mme CASTEL qui a donné pouvoir à Mme GUICHARD et Mme ANQUETIL qui a donné pouvoir à M. THOMAS.

**Monsieur SARAIVA quitte la séance à 21h30.**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de désigner un seul secrétaire de séance. Madame LAMOTTE propose à Monsieur POUETTE de l'être. Il répond par la négative. Elle demande à Monsieur THOMAS s'il accepte cette fonction. Il répond qu'il ne peut pas faute de temps.

Monsieur PONTY est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2021

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONVENTION CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Madame LAMOTTE rappelle le dispositif des CHAM et précise que tous les collégiens du collège CHARCOT peuvent en bénéficier. Cette année, onze margueritais sont inscrits.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis qui s'élève à la somme de 6 911.35€ et autorise Madame la maire à signer la convention de partenariat entre la Commune, le collège et le conservatoire.

La dépense sera inscrite au chapitre 65 du budget primitif de 2022.

ACQUISITION DE CYCLES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Après étude des devis et complément d'information de Madame BELVAL, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de laisser la directrice de l'école maternelle choisir les cycles dont elle a besoin.

Un crédit de 2 000€ TTC lui est alloué. Cette dépense sera inscrite au chapitre 21 du budget.

CENTRE DE LOISIRS DU PRINTEMPS ET DE L'ÉTÉ 2022

Après exposé de Madame GUICHARD, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les termes de la délibération du conseil municipal du 28 janvier 2021 relative aux ouvertures du centre de loisirs du printemps et de l'été 2021. Seules les dates changent. Au printemps le centre sera ouvert

du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022 et du vendredi 8 juillet au vendredi 5 août 2022 pour l'été.

### APPEL À PROJET CULTUREL POUR LE CENTRE DE LOISIRS D'ÉTÉ

Madame SERY expose les objectifs de l'appel à projets « la culture s'anime en Normandie ». Il s'agit d'une démarche d'éducation artistique et culturelle. Notre dossier devra être déposé avant le 4 février 2022 et fin mars nous saurons si nous avons été retenus. Notre projet porte sur la photographie, la scénographie et les arts graphiques. Les projets retenus seront subventionnés à 80% par la DRAC. La subvention qui ne pourra pas excéder 5 000€ sera versée à la structure culturelle, partenaire du projet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité est favorable au dépôt d'un dossier et décide de prévoir au budget un crédit pour financer la partie non subventionnée.

### DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR DU CENTRE SOCIO-CULTUREL ET LA DÉPOSE DES AUVENTS

Monsieur LUCE présente le projet qui consiste à déposer les auvents et à remplacer les panneaux alvéolaires de l'escalier.

Après délibération, vu le descriptif détaillé des travaux, le conseil municipal retient les deux devis de l'entreprise E.M.T.C. de PAVILLY pour un montant total de 6 286.00€ HT soit 7 543.20€ TTC.

Madame la maire est chargée de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de tous les financeurs possibles. Il conviendra aussi de demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux avant l'octroi des éventuelles aides financières.

La dépense sera imputée au chapitre 21 du budget.

### LOCATION DES TERRES COMMUNALES

Lors de la commission des baux communaux du 4 janvier, les membres ont identifié les lots remis à la location. Il s'agit de parcelles route de Saint-Paër, aux Caillettes, aux Petites Planites, aux Grandes Planites et le marais de Saint-Wandrille. La révision des baux et les modalités d'attribution des lots ont également été évoquées.

Madame LAMOTTE expose qu'il conviendra d'avoir trois documents pour les futures locations, à savoir :

- un bail rural avec des clauses environnementales pour les marais ;
- un bail rural de petites parcelles ;
- un contrat d'occupation précaire.

Le contenu des baux communaux sera revu lors de la prochaine réunion de la commission.

Pour les prochaines locations, les personnes désireuses d'avoir un lot devront obligatoirement habiter SAINTE MARGUERITE et adresser un courrier argumenté à Madame la maire quant à l'identification de la parcelle et à la destination du lot, sachant que les lots en prairie devront le rester. La destination du lot sera étudiée et la prairie sera privilégiée. Les demandes écrites seront étudiées par les membres de la commission des baux communaux et validées par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Mme SERY), approuve les propositions de la commission.

**Monsieur SARAIVA quitte la séance à 21h30.**

## CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION

La commission « santé – handicap- sécurité et solidarité » propose la signature d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification de 10 chats en 2022.

Madame GUÉLODÉ expose la façon de procéder à la stérilisation et l'identification des chats errants.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, est favorable à la signature d'une convention et autorise Madame la maire à la signer.

## AVIS SUR LE PROJET DE L'EARL FERME DES MURS DE TERRES DE CAUX POUR L'EXTENSION DE LEUR ÉLEVAGE DE VACHES LAITIÈRES

Monsieur BUQUET explique que l'EARL FERME DES MURS a déposé un dossier à la Préfecture concernant l'extension de leur élevage de vaches laitières de 150 à 220 places et à la mise à jour du plan d'épandage. Il précise que cette extension n'impactera pas notre commune au niveau de l'épandage.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, 15 voix « pour » et 3 abstentions (M. LUCE, Mmes CASTEL et GUICHARD) émet un avis favorable au projet de l'EARL.

## RAPPORTS DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020

Les élus ont reçu les liens pour télécharger ou consulter ces rapports le 21 janvier 2022.

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les élus ont reçu les liens pour télécharger ou consulter ce rapport le 21 janvier 2022.

## DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

Madame HERVIEU présente les enjeux de la protection sociale complémentaire pour les agents. Elle précise que la participation financière des employeurs publics sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les contrats de prévoyance et au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les contrats de santé.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- prend acte du projet des Centres de Gestion Normands de s'associer pour conduire à une échelle régionale les consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par les Centres de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame LAMOTTE explique le rôle de l'Amicale des maires, association à laquelle la commune adhère.

Elle remet un exemplaire du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), document élaboré par la commission « santé – handicap- sécurité et solidarité » et précise qu'il s'agit d'un document de travail qui va être transmis à la Préfecture pour validation.

Madame HERVIEU expose le projet café/diabète qui sera organisé en lien avec la commission « santé – handicap- sécurité et solidarité » et l'Association Française des diabétiques, moment d'échanges pour des personnes atteintes du diabète.

Madame HERVIEU fait savoir que l'application PANNEAU POCKET est active depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les statistiques font état de plus de 8 000 vues.

Madame GUICHARD fait savoir qu'une jeune margueritaise est volontaire pour effectuer son Service National Universel. Elle exercera sa mission d'intérêt général au centre de loisirs.

Dans le cadre des animations, Madame BABOIS explique la journée du 20 mars dédiée à un marché artisanal et local et Monsieur PONTY les projets pour la fête d'été.

Madame LAMOTTE rappelle que lors du conseil municipal de juin 2021, un budget de 10 000€ avait été voté pour une étude de faisabilité pour la réalisation de la salle multisports/activités. Une partie de ce budget va servir à financer l'étude géotechnique. L'entreprise FONDOUEST de SAINT JEAN DU CARDONNAY, moins-disante, va prochainement être commandée.

Monsieur THOMAS fait part de sa surprise quant à la lecture dans la presse d'un article qui spécifiait le lancement de la salle multisports/activités.

Madame LAMOTTE signale aux élus de l'opposition qu'ils ont fait mésusage d'un papier à en-tête de la mairie pour répondre à un différend entre voisins.

Monsieur THOMAS expose le problème des habitations de la route de la Corderie, difficilement raccordables au tout à l'égout. Les devis sont très onéreux. Madame la maire propose aux personnes concernées de prendre rendez-vous et elle se rendra sur place.

Monsieur THOMAS suggère l'installation d'un affichage libre sur la commune. Sa proposition est retenue.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.